

CONCERTATION DU PROJET DE MODERNISATION DE LA STATION D'EPURATION MAERA

28 Mars 2018 – Réunion publique à 15H Hôtel de Métropole – salle Pelloutier

Quel est le constat pour ce projet de Modernisation et d'Extension :

C'est la première concertation publique qui aura été organisée par Montpellier Métropole pour les villes qui sont connectées à Maera suite à la demande d'associations et du Préfet de l'Hérault.

C'est vouloir limiter à cette concertation le nombre de personnes qui travaillent (heure de la concertation : 15H00)

C'est une manipulation de l'information par Montpellier Métropole (l'Extension de la station a été transformée en « MODERNISATION ». (En réalité, il y a deux projets très différents, d'abord celui de la « **Modernisation** » et le second qui correspond à « **l'EXTENSION** ».

C'est un manque flagrant de Démocratie participative par l'Agglomération/Métropole dont le souhait de Montpellier Métropole est le passage en force du projet sur ce site afin d'inclure son extension.

C'est une vision non élargie, qui est restée calquée sur un schéma Directeur d'Assainissement de 2004.

C'est un projet très onéreux et non réalisable sans aggraver les risques environnementaux.

Ce n'est pas une réponse à toutes les exigences des critères de développement durable ni d'intérêt général.

C'est de donner la préférence au droit de parole vers les élus et membres des spécialistes favorables à l'extension de MAERA. En évitant de me donner la prise de parole et de limiter mon temps de réponse, j'ai été particulièrement visé lors de cette concertation.

Ce sont de vrais besoins qui n'auront jamais été pris en compte.

C'est l'absence de démarches ou d'études comparatives afin de permettre la réponse la mieux adaptée au lieu et place de l'unique décision pour le choix de l'extension de MAERA sur ce site.

La Modernisation et Extension de la station d'épuration de Lattes

Novembre 2005 : Mise en service des nouveaux ouvrages de rénovation de la station d'épuration située à la Céreirède à Lattes en août et mise en service de l'émissaire en novembre. Aucune étude comparative pour le recyclage et réutilisation des eaux.

Elle aura nécessité un investissement de 150 Millions d'euros et sera appelée « MAERA ». A ce coût il faudra ajouter les raccordements de chaque ville ainsi que la nécessité de l'étiage du Lez (l'eau est achetée au Bas Rhône, BRL). Une « Rolls Royce » qui permet de polluer le Lez après de forts orages et la Méditerranée en permanence jusqu'à ce jour.

Pourquoi cette nouvelle Modernisation ?

Le bilan environnemental est mauvais, les problématiques sont connues et malgré ces connaissances de la part de Montpellier Métropole, pourquoi a-t-elle raccordé des villes à cette station, permettant ainsi d'aggraver la situation?

Pourquoi Montpellier Métropole demande-t-elle l'extension de MAERA ?

C'est une réponse pour palier à ses responsabilités antérieures de ne pas avoir effectué les travaux de modernisation depuis au moins une dizaine d'années et répondre à la fois aux besoins de traiter les boues de la station sur ce lieu. Actuellement, les boues, 19 tonnes/an sont transportées sur un site à Narbonne ou elles sont compostées.

POURQUOI CE PROJET D'EXTENSION NE REpond PAS A L'INTERET GENERAL ET N'EST PAS REALISABLE SUITE AUX DANGERS QU'IL ENGENDRERAIT SUR CE SITE ?

- 1) Il est situé sur une zone inondable or les impacts des surfaces bâties de Montpellier sud et les effets du changement climatique en cours ne sont pas pris en compte.
- 2) Il se trouve sur l'une des zones les plus polluées de Montpellier Métropole alors que Montpellier fait partie des 12 plus grandes villes les plus polluées de France.
- 3) Il se trouve à proximité immédiat de nombreuses habitations.
- 4) Il ne permettrait pas d'éviter les pollutions du Lez et de la mer.
- 5) Il est très onéreux, soit 120 Millions d'euros auxquels s'ajoutent les 150 Millions d'euros déjà investis, plus l'ensemble des frais de raccordements, ce qui correspond à la création d'une voire deux stations d'épuration performantes au nord de Montpellier, là où le besoin en réutilisation des eaux traitées existe.
- 6) La mise en place d'un process afin de traiter les boues sur place afin de valoriser la chaleur produite (le

procédé n'est toujours pas connu ni documenté. Incinération ?) inacceptable car trop dangereux sur ce site.

POURQUOI CE PROJET ET TRES DANGEREUX, ONEREUX, N'EST PAS ACCEPTABLE SUR SE SITE ET NE REpond PAS A L'INTERÊT GENERAL?

A) UN PROJET TRES DANGEREUX CAR CONSTRUIT EN ZONE INONDABLE :

1) Cette extension de la station se situe dans une zone inondable (zone rouge RPD1).

La commune de Lattes est inondable à la fois :

Par des débordements des cours d'eau, par la remontée des étangs, par le ruissellement du pluvial.

Elle est bâtie dans le delta du Lez/Lironde, soit dans le bassin récepteur et au cœur du secteur d'expansion des crues. Si l'on additionne les ouvrages (la surélévation des terrains à Montpellier sud, les constructions effectuées depuis 1977, celles en cours et à venir auxquels s'ajoutent les ouvrages : LGV et doublement de AUTOROUTE A9) avec tous les obstacles et les surfaces imperméabilisées qu'ils entraînent, les risques d'inondation sont au moins équivalents sinon supérieurs à ceux que nous avons connu avant les travaux. Toutes ces surfaces bâties peuvent aggraver une inondation centennale en devenant des accélérateurs de crues.

Suite au rapport de Monsieur Philippe QUEVREMONT de Inspection Générale de l'Environnement de Juillet 2006, indique la nécessité de la réalisation de travaux de protections de la ville de Lattes par le confortement des digues du Lez à 600m³/s et la création du Chenal de la Lironde pour délester une partie des eaux jusqu'à 200m³/s dès que le Lez dépasse 450m³/s. Il demande par ailleurs que ses recommandations soient validées.

Le rapport QUEVREMONT a été confirmé à partir de l'avis de la conférence scientifiques sur les trois points soumis par l'IGE de Septembre 2007. Elle permet une conclusion sur l'estimation de la crue centennale en amont de Montpellier Lavalette à 700m³ et 900m³ au droit de l'A9.

Si ces données permettent de protéger et donner bonne conscience aux élus et services de l'Etat, il n'en demeure pas moins que ce rapport traduit une vision plutôt simplificatrice sur la réalité de l'hydrologie de ce bassin, lequel n'a pas permis à la conférence scientifique d'obtenir un résultat conclusif.

→ Point 1 Estimation d'une crue centennale à l'amont de la zone urbaine :

Ce bassin est très complexe car les incertitudes des experts sont supérieures aux certitudes.

Une étude sur la contribution du karst indique qu'il peut constituer plus d'un tiers du volume de la crue et multiplier les débits de pointe par un facteur deux (source : H. Jourde, 2007)

Les experts concluent qu'il est impossible de trancher précisément sur la valeur « fiabilisée » du débit centennal du Lez à Lavalette».

→ point 2 : Les apports de la zone urbaine de Montpellier ?

Bassin intermédiaire : Aval de Lavalette = 50 km² entre les stations de Lavalette et Garigliano

Je constate que, là encore, les incertitudes des experts sont grandes puisque :

Ils s'accordent sur le peu d'informations disponibles sur le sujet ;

- ils sollicitent les services de l'agglomération (alors que l'Agglomération, après avoir amélioré la sécurisation du Lez par l'importance des travaux contre les inondations, aggrave maintenant les risques des crues par l'extension des surfaces bâties de Montpellier sud vers la mer);

- les apports hydrologiques urbains du Verdanson sont réduits à son débit minima d'embouchure alors que le rapport de 2006 évoque un cumul possible d'une valeur supérieure au double ;

- les apports du Verdanson sont oubliés et sauf erreur ou omission de ma part, l'apport de la Lironde de la mer (ancien Lez antique) et d'une partie du pluvial n'est pas pris en compte;

- le Lez se situe sur la trajectoire des mouvements violant selon MÉTÉO FRANCE. Elle indique même, qu'un épisode type septembre 2002 ou septembre 2005 sur le Gard est donc possible et probable sur l'Hérault, par simple décalage des centres d'actions des pluies ;

- les impacts des surélévations des terrains par la ville de Montpellier (Rimbaud, Hôtel de Région, Richter...) et les aggravations par les surfaces bâties antérieures, en cours et à venir ne sont pas prises en compte.

→ Point 3 : Comment peut-on estimer la concomitance d'événements pluvieux importants sur le bassin aval (zone urbaine) et des crues affectant le bassin amont ?

Une fois de plus, l'analyse des experts est assez contradictoire :

- Avec l'avertissement de Météo France sur l'intensité des précipitations de type aléatoire et même probable sur ce bassin ainsi que l'importance des ruissellements;
- De l'apport de la Lironde de la mer qui ne paraît pas être comptabilisé ou peut-être sous-évalué (s'il est cumulé avec d'autres apports);
- Il y a conflit avec l'étude de Philippe QUEVREMONT de 2006 sur les apports de la partie aval du bassin (en fin de son rapport, en page 33 : il nous précise que «Lattes, une fois le projet de protection réalisé, ne serait protégée que jusqu'à des événements naturels d'occurrence moyenne, inférieurs à la crue centennale».
- Les accélérateurs de crues à partir des surélévations des terrains, des surfaces bâties et des surfaces imperméabilisées ne sont pas documentés (par exemple : l'ancien stade Richter (en contrebas de la route d'environ 1,5 mètres et qui a servi partiellement de bassin de rétention lors de la crue référence de septembre 1976. Il est devenu un accélérateur de crues depuis la construction de la faculté des sciences économiques au-dessus, dont le bâti dépasse la route de 80 centimètres)...

« Les experts s'accordent à dire qu'il n'est pas possible, dans l'état actuel des connaissances du bassin à partir des études disponibles, de fournir des éléments scientifiques fiables et suffisants pour quantifier le risque de concomitance entre les deux pointes de crues (non prise en compte de la concomitance des apports du Verdanson «par seulement deux experts ?) ».

« Dans ces conditions, la conférence scientifique des experts de 2007 n'est pas conclusive sur le débit aval du Lez à l'A9 ».

Informations des impacts du projet A9 ASF : En cas de crue centennale du Lez et de la Lironde, les écoulements dans le secteur de la Céreirède s'écoulent dans la plaine.

La RD 986 dans le sens Lattes/Montpellier est inondable dès la crue centennale, le terre-plein central faisant obstacle dans l'autre sens.

Les soucis et recommandations des Préfets pour la prévention des inondations :

En Mai 2010, au Palais des Congrès du phare de la Méditerranée à Palavas-les-Flots, Monsieur le Préfet BALLAND avait promis « d'étudier parcelle par parcelle » le territoire constructible sous l'œil très inquiet de nombreux élus. Après la tempête Xynthia à La Faute-sur-Mer, les services de l'Etat du Languedoc-Roussillon ont accepté **une mission impossible** : prévenir le risque localement.

Face au changement climatique et aux phénomènes extrêmes, la côte héraultaise doit se préparer.

Une étude aurait chiffré à 15 milliards d'euros le risque de la submersion marine à l'horizon 2100, si rien n'est fait en Languedoc-Roussillon.

Le préfet de la région Languedoc-Roussillon, Monsieur Pierre DE BOUSQUET en 2013 a lancé un cri d'alerte lors de la conférence régionale de prévention des inondations. Il annoncera que seule une démarche radicale peut sauver la région d'une catastrophe. « Ça coûtera moins cher de reculer. Une crue centennale, c'est des milliards de ruines. On ne gagnera pas toujours contre la mer. Il vaut mieux quelques reculs stratégiques, aider à relocaliser les activités. Le coût, sinon, serait bien plus élevé que ces relocalisations. Même si c'est vrai qu'il faut pouvoir répondre à ceux qui nous demanderont de les aider à reconstruire. »

La réglementation va être durcie...

Nous sommes devant des risques de submersion dus à la montée des eaux par surélévation du niveau marin et des étangs lors de tempêtes. Sous l'effet du vent de la dépression atmosphérique (avec un grand vent d'Est) cumulé avec des pluies torrentielles, l'écoulement des cours d'eau qui seront ralentis et/ou bloqués pourraient provoquer des dégâts très importants.

Depuis plus d'un siècle, six grandes crues du Lez ont été recensées : en octobre 1891 et 1907, septembre 1933, décembre 1955, septembre 1963 et 1976.

Six nouvelles crues ont été enregistrées plus récemment, en décembre 2002 et 2003, en septembre 2005, les 29 et 30 septembre 2014, le 23 août 2015 et le 4 novembre 2015.

Conclusion sur les problématiques des inondations de Lattes :

Quelle fiabilité peut-on accorder à cette dernière étude demandée par l'IGE de 2007 puisqu'elle n'est pas conclusive ? Par ailleurs, elle ne prend pas en compte l'aval du Lez jusqu'à Palavas-Les-Flots dont les risques sont concomitants avec l'élévation du niveau marin et des étangs avec une crue en amont.

Les effets aggravants du changement climatique ne paraissent pas être pris en compte non plus ?

Conformément au rapport de l'étude de Monsieur Philippe QUEVREMONT (p33) et les effets anthropiques suite aux conséquences des surfaces bâties, le risque d'inondation pour Lattes Centre et du quartier de la Céreirède (emplacement de MAERA), apparaît comme inondable dès que le niveau d'eau du Lez sera supérieure à 750m3/s. La commune de Palavas-les-Flots subirait également de graves inondations.

MAERA se situe sur une zone inondable : Zone rouge de précaution RPC – RPD1.

Le PPRI de Lattes du 6 Juin 2013 indique qu'il faut préserver les zones d'expansion de crue faiblement urbanisées et interdire tout projet susceptible d'aggraver le risque existant ou d'en provoquer de nouveaux.

L'implantation d'une station d'épuration ou son extension en zone inondable est interdite ou doit donc être considérée comme dérogatoire et motivée par une étude technico-économique permettant d'écarter les alternatives de construction en zone inondable.

Le maître d'ouvrage doit donc inclure dans son dossier, loi sur l'eau, un document d'analyse qui montre :

-qu'il a effectivement recherché un site alternatif hors zone inondable, **(jusqu'à preuve du contraire, ce n'est pas le cas)**

-qu'il a procédé à une analyse avantages/coûts comparative des sites potentiels, **(ce qui me paraît non justifié et même non justifiable)**

-que son projet prend en compte l'inondabilité du site choisi, à la fois quant à l'effet des inondations sur la future installation, et quant aux effets de l'installation sur les crues **(jusqu'à preuve du contraire, ce n'est pas le cas)**.

B) ENVIRONNEMENT :

C'est l'une des zones les plus polluées de la Métropole, sachant que Montpellier se situe parmi les 12 grandes villes les plus polluées de France et que, par ailleurs la situation se dégrade depuis des années au lieu de s'améliorer.

Existe-t-il d'autres exemples de Stations d'épuration avec traitement des boues dans un périmètre aussi rapproché de nombreuses habitations comme c'est le cas à Montpellier sud et surtout pour la ville de Lattes Centre ?

Montpellier Métropole a fait connecter des villes « même hors Métropole » alors qu'elle avait la connaissance que la station MAERA n'était pas en capacité à répondre aux besoins dans des conditions acceptables. **Pourquoi ?**

En ayant travaillé toute ma carrière professionnelle dans le secteur privé, si j'avais pris de telles décisions, j'aurais été immédiatement licencié.

Si ce projet d'extension de MAERA se réalise, la pollution dite « INVISIBLE » avec les flux quotidiens de micropolluants tels que les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), les alkylphénols ainsi que certains résidus de médicament, métaux lourds ou pesticides en mer, la pollution sera au moins aussi importante et même supérieure à aujourd'hui.

Ces pollutions ne semblent pas gêner certains élus, or ces rejets dans les milieux aquatiques ont des conséquences sur l'environnement et la santé humaine. Ils peuvent altérer le développement et la reproduction de certaines espèces en modifiant leur équilibre hormonal avec des risques de contamination de la chaîne alimentaire.

B) DES PROJETS ONEREUX :

La rénovation de station d'épuration de la Céreirède, elle sera appelée « MAERA »

Le cout excessif de la station d'épuration « MAERA » avec quelques comparaisons (même période) :

- La station du Nouveau Monde de Caen Mondeville, pour une Agglomération de 330 000 Equivalents-Habitants, cout : environ 65 Millions d'euros. Mise en service en 2003, ce montant englobe l'aménagement paysager des jardins filtrants.
- La station d'épuration de San Rocco (Italie), cout : 87 Millions d'euros pour 1,2 Millions Equivalents-Habitants, elle recycle ses eaux et permet l'arrosage de 22 000 hectares (an 2004).
- La Station d'épuration MAERA, cout : 150 Millions d'euros afin de traiter les eaux pour 470 000 Equivalents-Habitants, pas de retour sur investissements des eaux, elle pollue en permanence la Mer, dégage des odeurs pestilentielles et pollue le Lez après de fortes pluies. La présence importante d'hydrogène sulfuré (H2S) dans le réseau, dégage des odeurs pestilentielles sur le territoire de Lattes centre avec des dangers possibles pour la santé.

Pourtant lors de l'enquête publique, j'avais souhaité le recyclage des eaux sur le site du Thôt puis la réutilisation des eaux (relance officielle de cette demande en 2010), ce qui aurait permis un gain d'environ 60 Millions d'euros, gagné par la suppression de l'émissaire avec la possibilité d'un retour sur investissements de plusieurs Millions d'euros/an, la création d'emplois tout en évitant des pollutions en mer. **Aucun retour de l'Agglomération de Montpellier ?**

Aujourd'hui la volonté de Montpellier Métropole est l'extension de cette station : coût, 120 Millions d'euros à charge des ménages qui habitent la Métropole plus les villes hors Métropole qui sont connectées à MAERA.

Cette nouvelle extension est pourtant contraire aux objectifs fixés par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse qui préconise le recyclage et la réutilisation des eaux. Ils ont été annoncés par Monsieur Laurent ROY, Directeur général de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse lors de la journée technique du 11 Mai 2016 organisée par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse à l'Hôtel de ville Montpellier dont le thème était : « UNE 2e VIE pour les eaux usées, C'est possible ». Puis le Colloque à Lyon du 17 octobre 2016, dont le thème était : « La station d'épuration du futur, maillon de l'économie circulaire ». (J'étais présent à ces deux journées).

L'objectif principal de la réutilisation des eaux usées est non seulement de fournir des quantités supplémentaires d'eau de bonne qualité en accélérant le cycle d'épuration naturelle de l'eau, mais également d'assurer l'équilibre de ce cycle et la protection du milieu environnant. Par définition, cette réutilisation est une action volontaire et planifiée qui vise la production des quantités complémentaires en eau pour différents usages afin de combler des déficits hydriques. La France est le mauvais élève de l'Europe et même l'un des derniers de la classe en matière de recyclage des eaux des stations d'épuration surtout par rapport à l'Espagne ou l'Italie...

D) IL NE REpond PAS AUX BESOINS :

Pourquoi avoir connecté la Ville de CASTRIES ?

Voilà les questions posés au Vice-Président Montpellier Métropole eau et assainissement, par courriel du 30 Juin 2016 (pas de réponse) et au Président de Montpellier Métropole, Monsieur Philippe SAUREL, le 6 Juillet 2017 (**elles sont toujours en attente des réponses ?**).

- En faisant encore grossir « Maera », n'additionne-t-on pas les problèmes de gestion et les risques Techniques de cette station ?

- N'anticipons nous pas l'aggravation quantitative des pollutions en mer ?
- N'orientons nous pas vers des problèmes techniques en cas d'inondation puisque cette station est en zone inondable (zone rouge) et non protégée ?
- N'orientons nous pas vers des formations de sulfure d'hydrogène (H₂S) dans la canalisation au regard de la distance (environ 12kms) qui séparent Castries à Maera, surtout avec la faible pente lors de la traversée de Montpellier ? Qu'elle est l'évaluation de l'impact olfactif ?
- N'orientons nous pas vers une maintenance coûteuse des infrastructures et canalisations ?
- Est-ce que le principe de développement durable ou d'économie circulaire seront appliqués s'il n'y a aucun retour sur investissements alors que la réutilisation des eaux peut très facilement s'appliquer et répondre à un besoin de proximité ?
- Ne serait-il pas plus judicieux d'envisager la création d'une station d'épuration performante par secteurs géographiques stratégiques (villes de proximité) et dont la capacité serait de 50 000 EH (avec une extension possible jusqu'à 100 000 EH, si nécessaire). Elles permettraient les meilleurs recyclages des eaux en fonction de l'évolution des technologies. Le traitement final en complément de chaque station serait assuré à partir d'une opération, soit industrielle ou par un procédé de Phytoremédiation et/ou de phytorestauration (traitement à partir de jardins filtrants).
L'importance sur le choix de la filière de traitement qui serait préféré en fonction des critères « rapport coût / efficacité » de chaque procédé.

La rénovation de la station d'épuration de Castries aurait l'avantage majeur d'assurer une ressource complémentaire à moindre coût et une alternative pour une utilisation de proximité tout en permettant de préserver les ressources naturelles.

Quels seraient les avantages de cette rénovation ?

- Assurer une ressource fiable de proximité, disponible et indépendante des sécheresses pour l'irrigation et des usages industriels.
- Anticiper les effets du changement climatique et l'éventuel besoin de mobiliser d'autres ressources en eau. Eviter les coûts de développement, du transfert et de pompage par d'autres apports ou du transport de l'eau sur une longue distance.
- Réduire ou éliminer l'utilisation des engrais chimique en irrigation.
- Assurer des revenus complémentaires (retour sur les investissements et création d'emplois) grâce à la revente de l'eau recyclée et des produits dérivés (les phosphates...)
- La valorisation environnementale et foncière des terrains irrigués

Suite aux engagements pour le recyclage et la réutilisation des eaux, à la fois, par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et par les élus présents et ceux de Montpellier Métropole, je considère que l'on peut parler d'un « avant » et d'un « après » 11 Mai 2016. **Les décideurs devraient désormais prendre en compte les possibilités du recyclage et réutilisation des eaux dans tous les projets à venir.**

CONCLUSION :

Tous les indicateurs sont au « ROUGE » pour une extension sur ce site.

Il est situé en zone inondable et soumis aux effets des aléas liés au changement climatique avec des périodes de sécheresses et de fortes pluies (Inondations de type « épisodes cévenols » avec des impacts sur :

L'ouvrage et les écoulements hydrauliques lors des crues (étude hydraulique précisant les hypothèses et analysant les conséquences en fonction des niveaux de crues)..., de l'ouvrage (rejet) sur le milieu récepteur de l'ouvrage par rapport aux secteurs urbanisés ou urbanisables (nuisances occasionnées).

Les risques de production d'hydrogène sulfuré (corrosion des ouvrages, toxicité pour les agents de maintenance) liés à la longueur des ouvrages de transfert de l'effluent à traiter, d'un phénomène de ruissellement urbain, amplifié ou non par la saturation du réseau d'assainissement pluvial, de l'élévation du niveau de la nappe phréatique (nappe établie dans des sols perméables qui constituent l'assise du bâtiment), de l'élévation du niveau de la mer (submersion marine et concomitance avec une crue en amont).

Les conditions d'accès aux ouvrages : la complexité technique et ses conséquences sur la perte de fiabilité et l'augmentation des difficultés de gestion des ouvrages (par exemple l'obligation de réalisation de postes de relevage).

Le coût global de l'opération (investissements et frais d'exploitation), évaluation des besoins et la programmation des extensions ou adaptations éventuelles à court, moyen et long terme.

La responsabilité des décideurs est engagée.

OUI pour la modernisation de la station MAERA avec 470 000 équivalents-habitants

NON pour son extension à 660 000 équivalents-habitants

NON à l'incinération des boues de la station sur le site de la Céreirède à Lattes